

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 14 juin 2021

18 Heures 00 minutes

Présents : Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette et OZIL Stéphanie,
Mmes FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée, TORAN Isabelle,
et MM. DEBOEUF Michel, DIVES Loïc et CHEVILLIAT Bernard qui est arrivé au court du
premier point à l'ordre du jour.

Absents :
Mme CHEYNEL Adeline qui donne procuration à Mme TORAN Isabelle,
Mme COLAS Liliane qui donne procuration à Violette EGON,
M. CALDERAN Dominique,
M. CHARBONNIER Maurice qui donne procuration à Joëlle ROSSI,
M. SUEUR Julien qui donne procuration à Michelle FROMONT,
M. ROUME Denis qui donne procuration à Bernard CHEVILLIAT.

Madame Isabelle TORAN est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal sera voté lors du conseil municipal du mois de juillet.

MARCHE DE CREATEURS : PRIX DE PARTICIPATION

Des marchés de créateurs sont prévus le 25 juin, le 23 juillet et le 20 août.

Les tarifs proposés pour les emplacements sont de 15€ pour la journée, 24€ pour 2 journées, 30€ pour 3 journées.

Madame Brigitte MORON et Monsieur Patrick HOUDEBINE (Poterie des Riailles) se sont chargés de la conception et de l'impression des affiches et des flyers. En contrepartie, il est convenu qu'ils ne paieront pas leur emplacement.

Accord du Conseil municipal par à l'unanimité pour valider l'accord établi avec la Poterie des Riailles
Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour valider les tarifs proposés pour les emplacements.

Arrivée de Monsieur Bernard CHEVILLIAT.

VENTE TERRAINS

1) Le Petit Charoussas

Quatre compromis de vente ont déjà été signés. Pour les deux autres terrains, les personnes n'ont pas obtenu leur crédit. Le terrain n°7 a reçu une nouvelle proposition d'achat.

Il faut voter l'autorisation à Mme le Maire de faire les démarches pour finaliser la vente de ce terrain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette transaction, au prix indiqué, charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Monsieur Maurice CHARBONNIER ou Madame Violette EGON pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

2) Leyris

Une personne a fait une proposition d'achat pour un terrain d'une superficie de 564 m² pour un prix de 39.480 €.

Il faut voter l'autorisation à Mme le Maire de faire les démarches pour finaliser la vente de ce terrain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette transaction, au prix indiqué, charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Monsieur Maurice CHARBONNIER ou Madame Violette EGON pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

CANTINE :

1) Choix du carreleur

Une consultation a été lancée, pour le remplacement du revêtement de sol du réfectoire endommagé suite à un orage.

Des entreprises ont été consultées :

- L'entreprise DOS SANTOS TORRÈS,
- L'entreprise Sols CERA

Les deux réponses sont les suivantes :

- L'entreprise DOS SANTOS TORRÈS propose la fourniture et la pose du carrelage pour un montant de 3.540 € HT (option fourniture et pose de ragréage : 1.332€), soit un total de 4.872 € HT.
- L'entreprise Sols CERA propose la fourniture et la pose du carrelage pour un montant de 3.864 € HT (option fourniture et pose de ragréage : 2.061 €), soit un total de 5.925 € HT.

Il est précisé que l'entreprise DOS SANTOS TORRÈS travaillerait au mois de juillet.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise DOS SANTOS TORRÈS, pour un total de 4.872 € HT.

2) Contrat d'apprentissage

Une personne qui a déjà effectué trois périodes de stage en cuisine souhaite bénéficier d'un contrat d'apprentissage.

Mme Le Maire est favorable pour signer ce contrat d'apprentissage, sous réserve que 80% du salaire soit pris en charge.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

MAISON DE LA CHASSE : CONTAINER EQUARRISSAGE

L'état demande à l'association de la chasse (ACCA) l'installation d'un container pour l'équarrissage.

Les chasseurs demandent si le container peut être déposé sur un terrain communal situé près de la maison de la Chasse.

Or, le terrain des chasseurs est suffisamment grand pour pouvoir accueillir ce bac. La pose sur un terrain communal n'est donc pas indispensable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

INFORMATIONS ELECTIONS

Une fiche récapitulative concernant les permanences pour les élections est distribuée aux membres du Conseil municipal pour organiser la tenue des bureaux de vote des élections du 20 juin.

ANTENNE RELAIS

Suite au projet d'installation d'une antenne relais SFR sur un terrain communal, un collectif citoyen avait demandé à la Municipalité de pouvoir échanger et réfléchir avant une prise de décision à ce sujet. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant à la fois des citoyens (membres ou non du collectif) et des élus. Le travail a duré plusieurs mois et a fait l'objet d'une restitution finale de l'ensemble des travaux le jeudi 10 juin.

Un dossier regroupant tout le travail effectué, sera mis à disposition en Mairie.

Après discussion, le Conseil municipal avec 12 voix pour, 1 abstention, 1 contre, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour autoriser SFR à installer une antenne relais sur le terrain communal proposé.

DIVERS

- Le calendrier des animations va être publié dans le prochain bulletin municipal.

- 29 juin : pot de départ à la retraite de Mesdames Sylvie GALIBERT et de Marie-Jo TYLMAN.

- Monsieur Bernard CHEVILLIAT demande des nouvelles de l'association qui est en train de se créer concernant la culture à Lagorce.

Madame Violette EGON a rencontré Madame Laure VIGNE et va proposer la tenue d'une commission culture pour discuter des statuts afin de clarifier l'objet premier de l'association. La question est de savoir quel degré d'autonomie accorder à l'association pour la gestion de la Crypte. Les élus se sont déjà positionnés pour dire que la Mairie ne souhaitait plus gérer la programmation des animations à la Crypte, et donc déléguer à une association cette tâche.

Mais la Mairie demeurerait toutefois propriétaire des lieux et garderait le reste de la gestion.

Une réunion pourrait être programmée le 24 juin 2021 à 20h00.

- Madame Monique TOURREL a demandé à pouvoir organiser un tour de chant à la Crypte le 23 octobre 2021 au profit des infirmières de Vallon et de la recherche contre le cancer.

- Monsieur Théo DEMOLLIENS exprime sa déception concernant la gestion du groupe de travail sur l'antenne relais. Il déplore que les élus n'aient pas fait de présentation lors de la restitution ni de remerciements pour le travail et l'investissement effectués par le groupe. Il déplore qu'il n'y ait pas eu de référent unique pour assurer le suivi du travail.

Mme le Maire répond que le groupe a fait la restitution de son travail qui avait pour but de permettre à la Municipalité de voter. Ce n'était pas à la Municipalité de présenter les travaux des groupes de travail, mais bien à eux de fournir les informations résultant de leur travail.

Les élus rappellent qu'ils ont été présents lors des débats et qu'ils se sont également investis malgré les nombreux dossiers à gérer en parallèle. Il y aura des améliorations à apporter si un tel dispositif devrait être créé à nouveau à l'avenir.

Monsieur Michel MARITON demande la position de la Municipalité concernant la 5G suite à un courrier envoyé par Viginature. Mme le Maire note cette demande qui sera étudiée prochainement.

M. Johann KOMEN informe que des appareils de mesure de diffusion des ondes peuvent être demandés pour vérifier cette diffusion d'ondes par rapport aux normes.

Levée de séance à 19 heures et 15 minutes.